

Conférence de presse 5 janvier 2017 - Paris.

**Sylvie Jan, pour la Coordination Nationale Solidarité Kurdistan.**

Je prends la parole pour notre coordination nationale en pensant fortement à Rojbin qui en avait été l'initiatrice. Elle voulait rassembler largement autour de la justesse des revendications du peuple kurde dans une actualité qui offrait alors très peu d'espace. En cinq ans, et singulièrement depuis ce crime d'Etat, cette situation s'est considérablement transformée. Nous voulons en premier point souligner l'originalité de ces évolutions, les répercussions exceptionnelles qu'elles ont entraînées dans le cadre d'un crime d'Etat.

Il s'agit de prendre la mesure de ce mouvement citoyen qui s'est construit dans la diversité, s'est organisé et perdure pour exiger la Vérité et la Justice.

Qui se souvient encore de l'immense émotion qui traversa le pays à l'annonce de cette froide exécution ? Elle fut considérable, à la hauteur du crime. Le traumatisme de nos concitoyens s'appuyait sur la sauvagerie de l'exécution, la violence implacable subie par ces femmes et la peur suscitée par l'impunité qui autorise la récidive. Les déclarations officielles se multipliaient mais dont on pouvait craindre qu'elles risquaient d'être sans lendemain et ce fut le cas. Mais aujourd'hui nous connaissons les noms des commanditaires, et la France qui s'était engagée à tout faire pour la justice, doit assumer toutes ses responsabilités politiques et juridiques. Elle doit face à Erdoğan ce jour, s'engager sans ambiguïté, notamment à protéger les kurdes sur son sol.

La bataille des mémoires s'engageait alors. Des ministres turcs évoquaient un règlement de compte interne au PKK, thématique qui fut, à quelques exceptions près, reprise par de nombreux médias. Il était aussi évoqué à la source, un possible trafic d'armes et de drogue et les victimes devenaient les accusées.

La mécanique implacable de l'étouffement, du refoulement et de l'oubli semblaient inexorablement poursuivre son œuvre. Ils furent nombreux à nous inviter à tourner la page, considérant que toute action serait perdue d'avance.

Or le crime ne s'est pas effacé. En dépit du temps, la mémoire de l'évènement, même enfouie, demeure vivace et elle s'est frayé un chemin dans la résistance.

Résistance opiniâtre des militantes kurdes qui, bravant le froid et la pluie, se rendaient chaque mercredi, devant le lieu du crime.

Détermination des avocats qui, par leur ténacité et leur constance, ont été aux côtés des familles et ont brisé l'isolement pour commencer à transmettre un autre récit.

Exemplarité de l'enquête conduite par la juge d'instruction qui, en dépit des obstacles, a révélé une grande partie de la vérité en mettant notamment en cause la responsabilité des services secrets de Turquie.

Si nous sommes terriblement frustrés et partageons la colère des familles avec ce procès qui n'a finalement pas eu lieu, je dirais qu'indépendamment du travail de la justice, la mobilisation des organisations de solidarité avec le peuple kurde auront contribué à transformer la souffrance en cause publique. L'oubli est devenu odieux. Il n'aura pas lieu.

Ces actions citoyennes auront donné l'occasion de réfléchir politiquement sur ce qui permet à la Turquie contemporaine d'exclure, de dominer et d'aliéner les minorités et dont les Kurdes, après les arméniens, sont les principales victimes aujourd'hui. Il donne l'occasion de s'interroger sur la notion de terrorisme, si courue aujourd'hui, et sur les pratiques d'un terrorisme d'Etat, sur le sol de la Turquie, mais aussi en France et en Europe comme cela a été précédemment souligné.

Le souvenir de Rojbin, de Sakine et de Leïla structure une identité émancipatrice nouvelle. A l'encontre des discours de haine du dictateur R.T. Erdoğan dont la fabrication constante d'ennemis est inhérente à ce régime, nous portons maintenant une exigence de Justice et notre engagement pour l'obtenir est total, et s'inscrit lucidement dans la durée. On nous évoque souvent des doutes sur la possibilité de réussir. Si le doute est un ressenti légitime, il ne nous est d'aucune utilité pour l'action que nous menons. Nous agissons pour en finir avec cette impunité trop souvent acceptée comme une fatalité, en mesurant la force de nos adversaires, mais aussi leurs faiblesses.

Si la Turquie aujourd'hui est devenue un bateau ivre, un champ de vengeance généralisée où toute expression du dissensus politique est impossible, les Kurdes résistent, continuent de bâtir coûte que coûte les voies pour s'en libérer. Pour ces raisons, et parce que le Moyen Orient est à feu et sang, ce crime d'Etat ne doit pas sombrer dans l'oubli.

Un prochain rendez-vous y contribuera les 15 et 16 mars à Paris. Une séance du Tribunal Permanent des Peuples se tiendra pour évoquer des crimes de guerre commis par la Turquie entre 2015 et aujourd'hui, après la fin des pourparlers de paix. Les crimes commis par l'Etat turc ou ses agents contre les Kurdes seront également débattus, comme le triple crime commis en Turquie sur la période 2015 - 2017 et sur le triple crime d'Etat commis contre Sakine, Robin et Leyla.

Pour contribuer à cette mémoire, la pose d'une plaque sera révélée ce 9 mars, rue Lafayette à 14 H 30 à l'initiative du 10ème arrondissement de la ville de Paris.

C'était une demande, une volonté de notre coordination depuis cinq ans. Cela ne retire rien à l'irréparable mais participe de l'inoubliable. C'est cet inoubliable qui nous aidera un jour à obtenir la justice. Nous luttons pour gagner.

Demain, nous appelons toutes les organisations démocratiques, à recevoir Erdoğan comme il se doit.